CAHIER DES CHARGES
Etude de fréquentation – Gestion des flux

dans le cadre du projet Grand Site en cours sur le massif du Ballon d'Alsace

Contact : Sophie PICOU, chargée de mission Opération Grand Site
Mail : s.picou@parc-ballons-vosges.fr
Téléphone : 03 89 77 90 20

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION 3
1.1. L'OPERATION GRAND SITE AU BALLON D'ALSACE 3
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE 4
1.3. PERIMETRE D'ETUDE 5

2. CONTENU GLOBAL DE LA MISSION 7

3. CONTENU DETAILLEE DE LA MISSION 8
3.1. LA COLLECTE DES DONNEES 8
3.2. COMPTAGE ET COLLECTE DES DONNEES QUANTITATIVES 8
3.2.1. Loisir de plein air 8
3.2.2. Circulation des véhicules 9
3.2.3. Nuitées et restauration 10
3.2.4. Activités culturelles 10
3.3. ENQUETES QUALITATIVES 10
3.3.1. Cibles 10
3.3.2. Modalités relatives à l'élaboration du questionnaire : 10
3.4. LA PHASE DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE 10
3.5. L'ELABORATION DES GRANDES ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS 11
3.6. RENDU DE L'ETUDE 11
3.7. NOMBRE DE REUNIONS 12
3.8. DELAIS D'EXECUTION 12
3.9. MODALITES D'EXECUTION 12

4. SUIVI DE L'ETUDE 13

5. CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES 14
5.1. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE 14
5.2. SOUS-TRAITANCE 14
5.3. SECRET PROFESSIONNEL – RESTRICTION DE CIRCULATION – CONFIDENTIALITE 14
5.4. CONTROLE DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS 14
5.5. FORFAIT DE REMUNERATION – PRIX 14
5.6. MODALITES DE PAIEMENT – DELAIS ET PENALITES 14
5.6.1. Rémunération et règlements 14
5.6.2. Délais et pénalités 15
5.6.3. Réception des documents d'études et présentation 15
5.7. RESILIATION DU MARCHE 15
5.8. CLAUSES DIVERSES 15

6. ANNEXES 16

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

1.1. L'Opération Grand Site au Ballon d'Alsace

Au cœur du massif des Vosges, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges travaille actuellement sur une **stratégie d'accueil et d'organisation des fréquentations à l'échelle de son territoire.** L'objectif est de faire du Parc une destination de tourisme et de loisirs durables. Cela suppose donc de maîtriser la pression sur les milieux naturels et les paysages, et de veiller à ce que les aménagements n'altèrent pas la spécificité des patrimoines qui fondent l'attractivité des sites. La stratégie d'intervention du Parc à ce sujet est fondée sur la valorisation spécifique de ces patrimoines, conformément à l'ambiance attendue par les visiteurs qui viennent rechercher l'esprit des lieux, qu'ils ne trouvent pas ailleurs.

Cette stratégie globale se traduit par la mise en œuvre de projets ambitieux, comme notamment l'**Opération Grand Site (OGS) au Ballon d'Alsace**. L'objectif visé ici est de mieux accueillir les usagers et visiteurs du site. Ce site emblématique situé au sud du territoire du Parc bénéficie d'un caractère remarquable du fait de ses qualités paysagères, naturelles et culturelles.

Le territoire d'étude comprend :

- Deux sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, le site classé du Ballon d'Alsace depuis 1982 et le site classé du Rouge-Gazon et Neufs-Bois étendu en 2010, situés en continuité cela représente 3 500 ha classés.
- La Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois créée par décret en 2002, elle s'étend sur 2 260ha
- Les deux Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope
    - APPB de la forêt de St Antoine, pour protéger le biotope du Grand tétras
    - APPB de la falaise du Ballon d'Alsace, pour protéger le biotope du faucon Pèlerin
- Des outils de gestion Natura 2000 avec Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat Faune Flore)

Voir cartes des outils de protection en Annexe

Situé à la croisée de 4 départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges) de 2 grandes régions (Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Bourgogne Franche-Comté), le site du Ballon d'Alsace connaît une forte complexité administrative.
Le Grand Site du Ballon d'Alsace a pour villes portes, Remiremont (8 104 hab. en 2007), Epinal (33 528 hab. en 2007), Lure (8 263 hab. en 2007), Vesoul (16 329 hab. en 2007), Belfort (144 318 hab. en 20113) et Mulhouse (109 588 hab. en 2010). Ces villes ou agglomération sont situées à moins de 70 km du massif du Ballon d'Alsace, soit entre 45min et 1h de voiture.

Figure 1 : Carte de localisation générale du Grand Site du Ballon d'Alsace (géoportail : 1/850 000)

Le territoire du Grand Site du Ballon d'Alsace est un massif montagneux qui offre de nombreuses possibilités de récréation variable au cours des saisons. On peut y pratiquer les sports de neige avec notamment 3 domaines skiables (le Ballon d'Alsace, le Rouge-Gazon et la Planche des Belles-Filles), promenades et randonnée, parapente, vtt, cyclisme …
Le territoire d'étude accueille un large public aussi bien en période estivale pour la pratique des sports et loisirs de nature (400 000 personnes au sommet du Ballon d'Alsace uniquement), qu'en période hivernale pour les sports d'hiver dont la pratique du ski (300 000 personnes sur le domaine skiable du Ballon d'Alsace uniquement), sans oublier la fréquentation inter-saison. [1]

La démarche Grand Site a en particulier pour objectif :
- de proposer une meilleure maitrise et gestion des flux de visiteurs avec leurs différents modes de déplacement en tenant compte de la fragilité des milieux naturels.
- d'intégrer les conditions de vie des habitants à un Développement Durable où le cadre de vie est concilié avec accueil touristique.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges souhaite à présent engager, dans le cadre de l'OGS, une étude de gestion des flux qui lui permette de disposer d'un état des lieux en matière de fréquentation et de fonctionnement du site puis de proposer une analyse en mettant en avant les points forts et les points à améliorer ainsi que des préconisations.

1.2. **Objectifs de l'étude**

L'analyse permettra de mettre en avant les impacts de la fréquentation (points forts/points faibles) en tenant compte des données existantes.
Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude sont les suivants :

- ✓ Estimer quantitativement et qualitativement les flux d'usagers présents sur le site et mieux cerner leurs attentes en distinguant les différents lieux et les différents usages,

[1] Données Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, étude de fréquentation novembre 2011, fréquentation annuelle supérieure à 700 000 personnes sur le sommet du Ballon d'Alsace

- ✓ Mettre en évidence les accès au site et la répartition des flux sur l'ensemble du site par type d'activité (répartition spatiale et temporelle),
- ✓ Analyser et évaluer la capacité d'accueil et la pertinence de l'implantation des aires de stationnement au regard des activités et des flux,
- ✓ Donner des grandes orientations de solutions en adéquation avec les exigences écologiques et paysagères des lieux.

1.3. **Périmètre d'étude**

L'étude sera menée sur l'ensemble du territoire d'étude concerné par l'OGS du Ballon d'Alsace à savoir les 22 communes (Bussang, Fresse-sur-Moselle, St Maurice-sur-Moselle, Le Thillot, Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix, Belfahy, Fresse, Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines, Servance, Riervescemont, Dolleren, Oberbruck, Rimbach-prés-Masevaux, Sewen, Mollau, Storckensohn et Urbès) et son pourtour avec les accès au site pour son intégration dans le contexte local.

Le périmètre d'étude comprend trois domaines skiables :

- Le Ballon d'Alsace qui possède un domaine de ski alpin avec 10 pistes et un domaine nordique étendu jusqu'au domaine skiable de la Planche des Belles Filles, soit un total de 40 km de pistes tracées.[2]
- La Planche des Belles Filles qui possède 6 pistes de ski alpin et 23 km de piste de fond en liaison avec le Ballon d'Alsace[3]
- Le Rouge-Gazon avec 10 pistes de ski alpin et 20 km de piste de fond.

En plus des activités hivernales proposées par ces stations, le périmètre d'étude dispose également d'un vaste terrain sur lequel se pratique largement les activités de pleine nature (randonnées, parapente, trail, cyclisme, vtt, …). Ce territoire de montagne offre également des possibilités de récréation plus culturelles avec notamment le théâtre du Peuple à Bussang, les Hautes-Mynes du Thillot et divers musées et structures de valorisation du patrimoine historique et culturel.

---

[2] http://www.ballondalsace.fr/station-hiver/ski-alpin-ballon-d-alsace.htm

[3] http://www.stationdelaplanche.fr/station_de_la_planche_des_belles_filles_sports_d_hivers_et_activites_d_ete--planche_des_filles.html

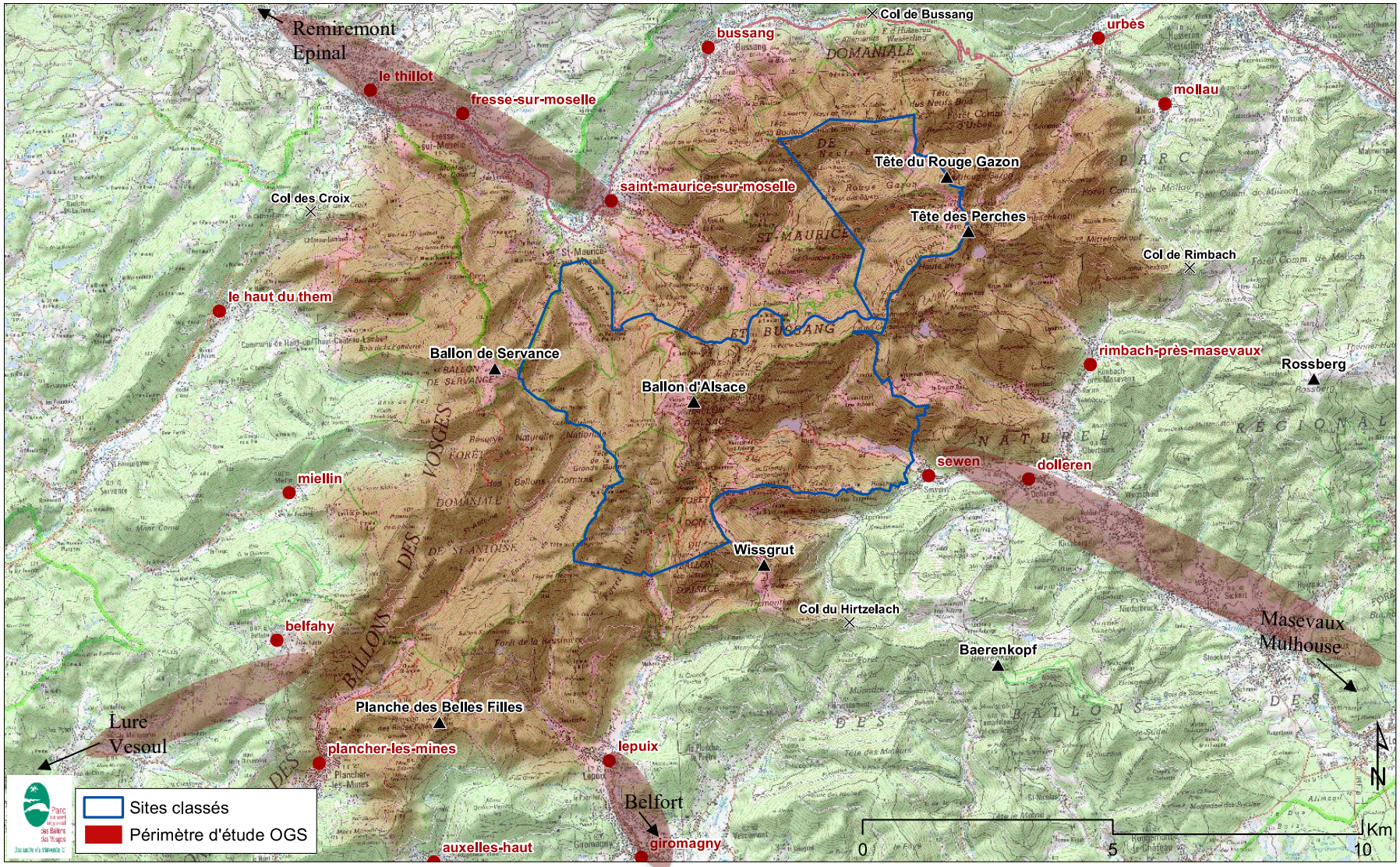

Sources : © IGN (Scan 50®, BD TOPO® v2.1), PNRBV Réalisation : PNRBV - SINBAL - SP/LG - juin 2016

Figure 2 : Périmètre d'étude OGS

2. Contenu global de la mission

La mission s'étendra sur 15 mois et se décomposera en différentes actions comme suit :

ACTIONS
Collecte, synthèse et analyse des données existantes (bibliographique, comptages, enquêtes, recueil des outils de protection)
Elaboration du protocole et des questionnaires Localisation des sites d'implantation des éco-compteurs
Traitement et analyse de l'ensemble des données relatives à la fréquentation (synthèse des données existantes et des données recueillies au cours de l'étude) et des données écologiques et paysagères et examen de leur compatibilité
Elaboration de grandes orientations et préconisations
Finalisation des rapports d'études

* Certaines actions peuvent être menées simultanément au cours des 15 mois

Contenu de l'étude en 3 grands volets :

- un **volet quantitatif** portant sur la mesure des flux de visiteurs et leur répartition spatiale et temporelle sur l'ensemble du Grand Site ;
- un **volet qualitatif** portant sur les profils, les comportements, les perceptions, les attentes des visiteurs, voire leurs suggestions ;
- un **volet opérationnel** pour donner de grandes orientations et faire des préconisations afin d'orienter le plan d'actions qui sera défini collectivement avec les élus et acteurs du territoire

} Ces 2 volets constituent l'état des lieux. Son analyse doit cibler et faire ressortir les points forts et les points faibles.

3. Contenu détaillée de la mission

3.1. La collecte des données

Les données de la fréquentation seront issues, d'une part, d'une recherche des données bibliographiques existantes, de comptages visuels et automatiques et d'autre part, d'enquêtes auprès des visiteurs, professionnels et habitants au cours des 4 saisons. Les données seront recueillies selon un protocole établi par le prestataire. Ce protocole devra être préalablement validé par le Parc des ballons des Vosges (PNRBV).

Analyse bibliographique : les données seront collectées auprès des collectivités locales et territoriales, des Comités Départementaux du Tourisme, des Offices du Tourisme concernés, du Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, des fédérations sportives et de toutes associations concernées et des professionnels (hébergeurs, accompagnateurs en montagne…).
Les données relatives à la valeur patrimoniale et paysagère du site, aux mesures de protection et à la faune et la flore présentes seront collectées auprès du syndicat mixte du PNRBV et des partenaires concernés (DREAL, Réserve Naturelle, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, …). Elles pourront être complétées si nécessaire par des inventaires réalisés par le prestataire ou sous-traitant.

Comptage : il existe des éco-compteurs disposés au niveau du sentier de découverte du sommet du Ballon d'Alsace qui appartiennent au SMIBA. Le prestataire retenu devra proposer au maître d'ouvrage les chemins et sites qui paraissent les plus pertinents pour implanter de nouveaux éco-compteurs si cela est nécessaire et indiquer les éventuels aménagements à mettre en œuvre. Il faudra que le prestataire se rapproche des services départementaux pour obtenir des données des comptages routiers, et voir si de nouveaux sont nécessaires.
Des comptages visuels viendront compléter le dispositif et seront réalisés sur le site et plus particulièrement sur les aires de stationnement, sur les principales infrastructures routières, sur les sites d'activités de pleine nature (escalade, baignade, départ de parapente, …) et sur les chemins de randonnée.

Enquêtes : Elles seront menées sur le terrain et ont pour objet de produire des données qualitatives sur les habitants, professionnels et usagers. 3 questionnaires d'enquêtes seront préalablement élaborés par le prestataire et validés par le syndicat mixte.
Les relevés de terrain (comptages, enquêtes) devront être majoritairement réalisés pendant les week-ends et jours fériés, les vacances scolaires et les beaux jours en respectant une répartition selon des périodes pertinentes pour la fréquentation. Les paramètres météorologiques (beau temps, nuageux, pluie et vent) devront être notés dans le questionnaire.

3.2. Comptage et collecte des données quantitatives

3.2.1. Loisir de plein air

a) Randonnée

La collecte des données proviendra de comptages automatiques et de comptages visuels réalisés sur le site.

b) Raquette et ski

La collecte des données proviendra des ventes de forfaits et seront complétées de comptages visuels réalisés sur l'ensemble du Grand Site. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

c) Luge et activités ludiques de neige

Les données seront issues de comptages visuels sur les sites des domaines skiables du Grand Site du Ballon d'Alsace. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

d) Parapente

Les données seront issues de comptages visuels sur les sites de départ de parapente. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

e) Cyclisme et VTT

Des comptages visuels seront réalisés sur les sites pressentis et connus. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

f) Escalade

Des comptages visuels seront réalisés sur les sites pressentis et connus. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

g) Canyoning

Des comptages visuels seront réalisés sur les sites pressentis et connus. Le prestataire contactera également les professionnels locaux pour obtenir des informations.

h) Pêche-chasse

Les données seront issues des associations de chasse et de pêche ainsi que des questionnaires. Une question relative à ces pratiques devra être mentionnée dans le questionnaire élaboré par le prestataire : lieux utilisés, fréquence, saisons.

i) Baigneurs

Les données seront issues de comptages visuels menés sur les sites de baignade les plus fréquentés.

3.2.2. Circulation des véhicules

j) Sur les axes routiers

Des comptages automatiques et des comptages visuels seront effectués sur les axes routiers permettant d'accéder et de circuler dans le territoire du Grand Site, en lien avec les services départementaux et l'appui du maître d'ouvrage. Les comptages visuels fourniront des données qualitatives (nombre et type de véhicules, estimation du nombre moyen de passagers, …). De plus, il faut estimer le trafic local, c'est-à-dire la circulation locale qui n'a rien à voir avec les visiteurs des sites.

k) Sur les aires de stationnement

Des comptages manuels seront effectués sur les aires de stationnement ainsi que le long des axes routiers afin de déterminer le nombre de véhicules, leur provenance (local, national, étrangers) et la durée du stationnement. Ils seront réalisés à des pas de temps déterminés dans la journée. Ces comptages doivent également permettre de définir l'occupation des aires de stationnement et la demande.

l) Hors des axes routiers (engins motorisés, Quad, 4x4, motos…)

Les données relatives à la pratique du 4x4, Quad, motos ou équivalent seront issues de comptages visuels et automatiques réalisés sur les, chemins ruraux, sentiers de randonnées…Ces comptages visuels pourront porter simultanément sur les piétons. Le prestataire devra également contacter les professionnels pour compléter les données collectées.

Les nuisances sonores devront être mesurées et localisées pour que ces données soient intégrées dans les préconisations d'organisation et de gestion des flux.

3.2.3. Nuitées et restauration

Le prestataire devra évaluer le nombre de lits et de couverts par type de prestation (gîte, hôtel, ferme-auberge, restaurant, camping…) et la fréquentation (pourcentage d'occupation).

3.2.4. Activités culturelles

Les différents lieux de visite et les manifestations devront être recensés et leur fréquentation évaluée.

3.3. Enquêtes qualitatives

Chaque questionnaire devra impérativement faire l'objet d'un pré-test et d'une pré-enquête avant leur validation par le maître d'ouvrage.

Les questionnaires élaborés par le prestataire devront être validés par le syndicat mixte et seront ensuite administrés en face-à-face, chaque questionnaire sera donc complété dans le cadre d'une entrevue entre un enquêteur et un usager. Seuls les questionnaires destinés aux habitants pourront être envoyés par voie postale. L'enquête sera réalisée par le prestataire.

Les sites sur lesquels les enquêtes de terrain seront préalablement identifiés avec le maître d'ouvrage et sur proposition du prestataire suite à la première phase d'état des lieux. Il s'agira des parkings, aires de pique-nique, points de départ des sentiers de randonnée, lieux de baignade et d'escalade, sites remarquables…

Le bureau d'étude devra proposer un nombre pertinent et argumenté de questionnaires par cible.

3.3.1. Cibles

Trois questionnaires devront être rédigés et seront destinés à différentes catégories d'usagers :

_ les professionnels du tourisme œuvrant sur le site,
_ les usagers du site,
_ les habitants.

3.3.2. Modalités relatives à l'élaboration du questionnaire :

Tous les questionnaires seront anonymes et compte tenu de la possible clientèle étrangère, prévoir quelques exemplaires en anglais. Une pré-enquête doit être réalisée sur un échantillon d'environ 20 personnes pour évaluer la pertinence de chaque questionnaire, cerner leurs éventuelles limites dans le cadre du traitement des données et les finaliser.

3.4. La phase de traitement et d'analyse

Les données recueillies (données qualitatives et quantitatives) feront l'objet de traitements statistiques approfondis qui devront être présentés et discutés avec le Maître d'Ouvrage avant d'être validés. Le bureau d'étude proposera des méthodes d'analyse appropriées en fonction des enjeux et objectifs de l'étude.
L'analyse des données et l'interprétation des résultats feront l'objet de développements, de graphiques, de représentations cartographiques et de tout autre mode de représentation que le prestataire jugera pertinent.
Cette analyse devra donc permettre de préciser l'organisation générale de la fréquentation, en fournissant notamment, pour la période étudiée :

- L'estimation du nombre total de visiteurs sur le site pendant la période d'étude,
- Les niveaux de fréquentation pour l'ensemble de la période étudiée ainsi que les pics de plus forte et plus faible fréquentation,

- La répartition spatiale et temporelle des flux d'usagers (en nombre et en %) pour les principales activités (randonnée/promenade, cycliste, vtt, skieurs, naturalistes, …),
- Les secteurs géographiques les plus fréquentés, si nécessaire selon les différentes saisons de la période étudiée,
- La durée moyenne des visites, par type d'activité,
- Les profils des différents types d'usagers ainsi que leurs principales motivations
- L'occupation des aires de stationnement et l'adéquation entre l'offre et la demande
- L'impact des flux des usagers (véhicules, piétons, randonneurs, vtt…) sur les milieux et sentiers,
- L'analyse critique de la desserte routière et de son impact paysager.

3.5. L'élaboration des grandes orientations et préconisations

A l'issue de l'état des lieux et de l'analyse des données recueillies, le prestataire devra faire des préconisations d'améliorations sur l'organisation des fréquentations et la gestion des flux permettant de concilier fréquentation et préservation du site et du paysage.
Une note sur la compatibilité entre fréquentation du site et préservation du site, du paysage et des espèces sera rédigée par le prestataire. Cette note devra porter sur le croisement entre les données faunistiques et floristiques du site, la sensibilité des espèces présentes, les mesures règlementaires... et la fréquentation du site. Elle mettra en exergue les impacts et les risques qui pèsent sur les paysages, milieux et espèces en fonction de la fréquentation et des activités recensées. Cette note sera accompagnée d'une cartographie.
Une note sur les aires de stationnement (fréquentations, occupation, …) mettra l'accent sur les résultats relatifs à l'analyse des données sur le stationnement. Elle permettra d'examiner la compatibilité entre l'offre et la demande (capacité, localisation, intégration…). Des propositions pourront être faites à la fois sur la localisation, sur l'aménagement et la gestion des aires actuelles ou à créer dans le respect de l'esprit des lieux.
Ces préconisations devront servir à l'élaboration du plan d'actions en concordance avec les propositions ressortant des ateliers des groupes de travail entre élus et acteurs socio-professionnels qui sont en train de se dérouler dans le cadre de l'OGS.

3.6. Rendu de l'étude

Le prestataire devra remettre :
Un rapport avec :

- Synthèse des données existantes
- Analyse des données quantitatives et qualitatives → points positifs, points négatifs. Cette analyse devra prendre en compte les différentes périodes de l'année (toutes saisons) les pics de fréquentation, les différents types d'activités et les différentes cibles, les sites…
- Les pistes d'orientation et préconisations d'amélioration.

Des cartographies légendées avec des échelles pertinentes :

- Une cartographie de l'offre touristique existante, les potentiels touristiques et patrimoniaux du site
- Une cartographie d'implantation d'éco-compteurs (Le prestataire sera chargé de proposer les sites et secteurs qui paraissent les plus pertinents pour implanter les éco-compteurs avec l'appui du maitre d'ouvrage. Il devra remettre une cartographie au maitre d'ouvrage et lui préciser pour chaque site les aménagements nécessaires (chicane, …).
- Une cartographie de répartition des flux en fonction des saisons à l'échelle du grand territoire (en lien avec les villes et agglomérations portes du Grand Site) et à l'intérieur du Grand Site

- Une cartographie prospective (points forts, points faibles, préconisation d'amélioration, paragraphe 3.5)

Les documents seront remis en fichiers sources (Word, Excel, shapefile Lambert 93, Illustrator, …) et pdf en version électronique et en format papier en 12 exemplaires.

Le bureau d'études devra également remettre les questionnaires et protocoles au maître d'ouvrage.
L'ensemble des questionnaires sera restitué au Maître d'Ouvrage, ainsi que l'ensemble des bases de données créées dans le cadre de l'administration des questionnaires.

3.7. Nombre de réunions

Le bureau d'étude devra proposer un calendrier de suivi de l'étude intégrant :
- une réunion de lancement au début de la prestation en comité technique,
- deux réunions en comité de pilotage de l'OGS (une réunion de restitution intermédiaire et une à la fin de la prestation),
- et des réunions intermédiaires (comité technique et/ou comité de suivi).

3.8. Délais d'exécution

Certaines des actions composant la mission décrite au chapitre 2 pouvant s'effectuer en temps masqué, la **durée globale de l'étude ne devra pas dépasser 15 mois à compter de la date de notification du marché.**
L'étude comprendra une phase de collecte des données (bibliographie, comptages, enquêtes qualitatives, …) et une phase d'analyse et traitement.
Le prestataire devra ensuite faire des préconisations et proposer des mesures de gestion afin d'améliorer les conditions d'accueil, de maîtriser la fréquentation et de préserver le site et les milieux naturels.

3.9. Modalités d'exécution

Les documents de réunion devront être transmis au maître d'ouvrage **10 à 15 jours avant les réunions**, sous format électronique.

Des **comptes rendus de réunion** devront être rédigés par le prestataire et transmis au maître d'ouvrage dans la semaine suivant chaque réunion.

4. Suivi de l'étude

Le pilotage de l'étude sera assuré par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges en étroite concertation avec les communes et partenaires impliqués dans cette réflexion.

Un comité technique sera mis en place et missionné pour le suivi de l'étude de gestion des flux. Il sera composé du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et inspecteurs des sites des DREALs Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, des élus représentants le territoire, de la Réserve nationale des Ballons Comtois, de professionnels du tourisme, du SMIBA…

L'étude sera également menée en lien avec le comité de pilotage de l'OGS, chargé d'arrêter des choix sur les propositions du prestataire ou du comité technique (composition de ce comité en annexe).

5. Clauses administratives et financières

5.1. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement
- Le présent cahier des charges avec clauses techniques et administratives particulières et ses annexes.

5.2. Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, à condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant présenté et l'agrément de ses conditions de paiement.
En cas de sous-traitance, le prestataire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.
La présentation du marché peut intervenir au stade du dépôt de la candidature et de l'offre. Dans ce cas, le pli contiendra le formulaire DC4.
En cours d'exécution du marché, la présentation du sous-traitant consiste à demander au représentant du pouvoir adjudicateur, l'établissement d'un acte spécial – présentation par le titulaire de sa demande sur un formulaire DC4.

5.3. Secret professionnel – restriction de circulation – confidentialité

Le (ou les) titulaire(s) s'engage (nt) à ne pas communiquer, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les renseignements qu'il(s) recueillera (ont) pendant l'exécution de la prestation en dehors des réunions prévues dans le cadre de l'étude.

5.4. Contrôle de l'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux spécifications du marché, les prestations faisant l'objet d'une obligation de résultat.

5.5. Forfait de rémunération – prix

Les prix sont réputés fermes et non actualisables.

5.6. Modalités de paiement – délais et pénalités

5.6.1. Rémunération et règlements

La rémunération tient compte du bordereau des prix quantitatif et estimatif fourni par le prestataire (prix unitaires ou forfaitaires détaillés).
Modifications :
En cas de modification de la mission décidée par le pouvoir adjudicateur, le marché fait l'objet d'un ordre de service ou d'un avenant selon la nature de la modification.

Règlement des comptes :
Le mode de règlement est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement des acomptes et soldes est fixé à 30 jours calendaires.

Modalités de paiement

Acomptes
Les sommes dues au titulaire font l'objet d'acomptes périodiques. Le montant de chaque acompte relatif à l'élément de mission est déterminé à partir des montants inscrits sur le bordereau des prix quantitatifs et estimatifs de l'acte d'engagement.

Les prestations peuvent faire l'objet d'un règlement avant l'achèvement total d'une mission dans le cas où le délai d'exécution est important afin que l'intervalle entre deux acomptes successifs ne soit pas trop important. Dans ce cas, l'état périodique – la demande d'acompte – comporte le compte-rendu d'avancement de l'étude et indique le pourcentage du délai d'avancement de l'exécution de la mission.

Solde
Après constatation de l'achèvement de sa mission dans les conditions prévues au marché, le titulaire du marché adresse au pouvoir adjudicateur une demande de paiement du solde sous forme d'un projet de décompte final comprenant le détail de rémunération conforme au marché.

Paiement des cotraitants
En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.
En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique géré par le mandataire ou réparti entre les membres du groupement après indication des modalités de la répartition dans l'acte d'engagement.

Paiement des sous-traitants
Les sous-traitants percevront directement les sommes se rapportant à l'exécution de leurs prestations

5.6.2. Délais et pénalités

Délais d'établissement des documents – en référence avec le calendrier proposé par le prestataire

Pénalités pour retard
En cas de retard dans la présentation des documents d'études, les pénalités de retard sont fixées comme suit : **P = (V x R) /1.000** dans laquelle :
P = le montant de la pénalité ;
V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
R = le nombre de jours de retard.

5.6.3. Réception des documents d'études et présentation

Indication supplémentaire sur le rendu des études – décrit au paragraphe 3.6 Rendu de l'étude

5.7. Résiliation du marché

Application des articles du CCAG-PI.

5.8. Clauses diverses

Application des articles du CCAG-PI.

6. Annexes

Annexe 1 : Carte outils de protection réglementaire
Annexe 2 : Carte outils de gestion
Annexe 3 : Carte des potentiels écologiques
Annexe 4 : Composition du comité de pilotage de l'OGS
Annexe 5 : Diagramme des étapes de la démarche Grand Site
Annexe 6 : Feuille de route 2017 de l'OGS
Annexe 7 a) et b) : Liste des fonds cartographiques à disposition

Remarque : les différentes cartes annexées sont des éditions 2015, le périmètre d'étude de l'OGS au Ballon d'Alsace à considérer pour la présente étude « fréquentation gestion des flux » est le périmètre dit « restreint » (limites en rouge).

Fait à ……le ……

Le(s) titulaire (s) du marché

ANNEXE 1

Projet Opération Grand Site Ballon d'Alsace

Périmètre d'étude : outils de protection réglementaires

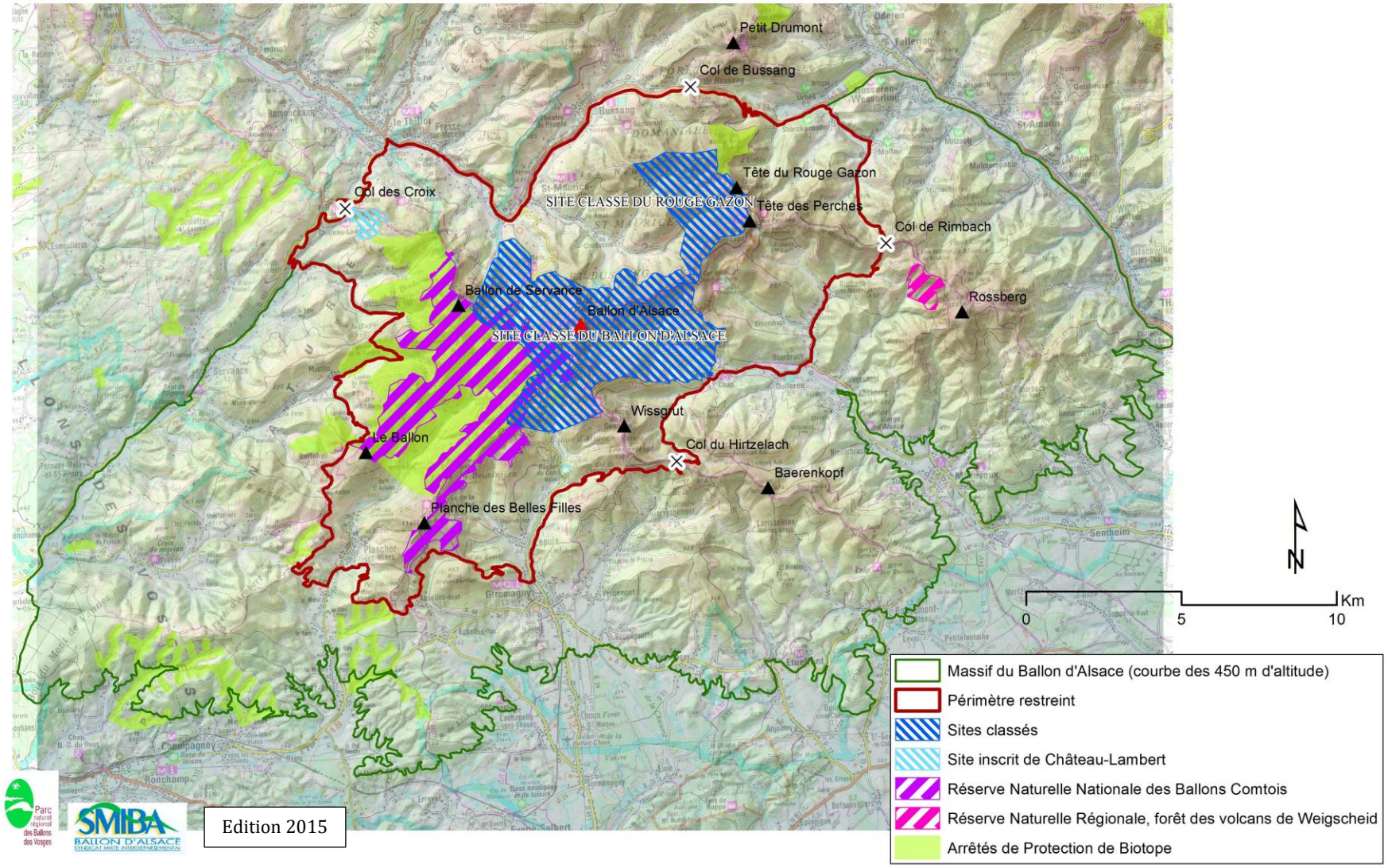

Edition 2015

ANNEXE 2

Projet Opération Grand Site
Ballon d'Alsace

Périmètre d'étude : outils de gestion (Sites Natura 2000)

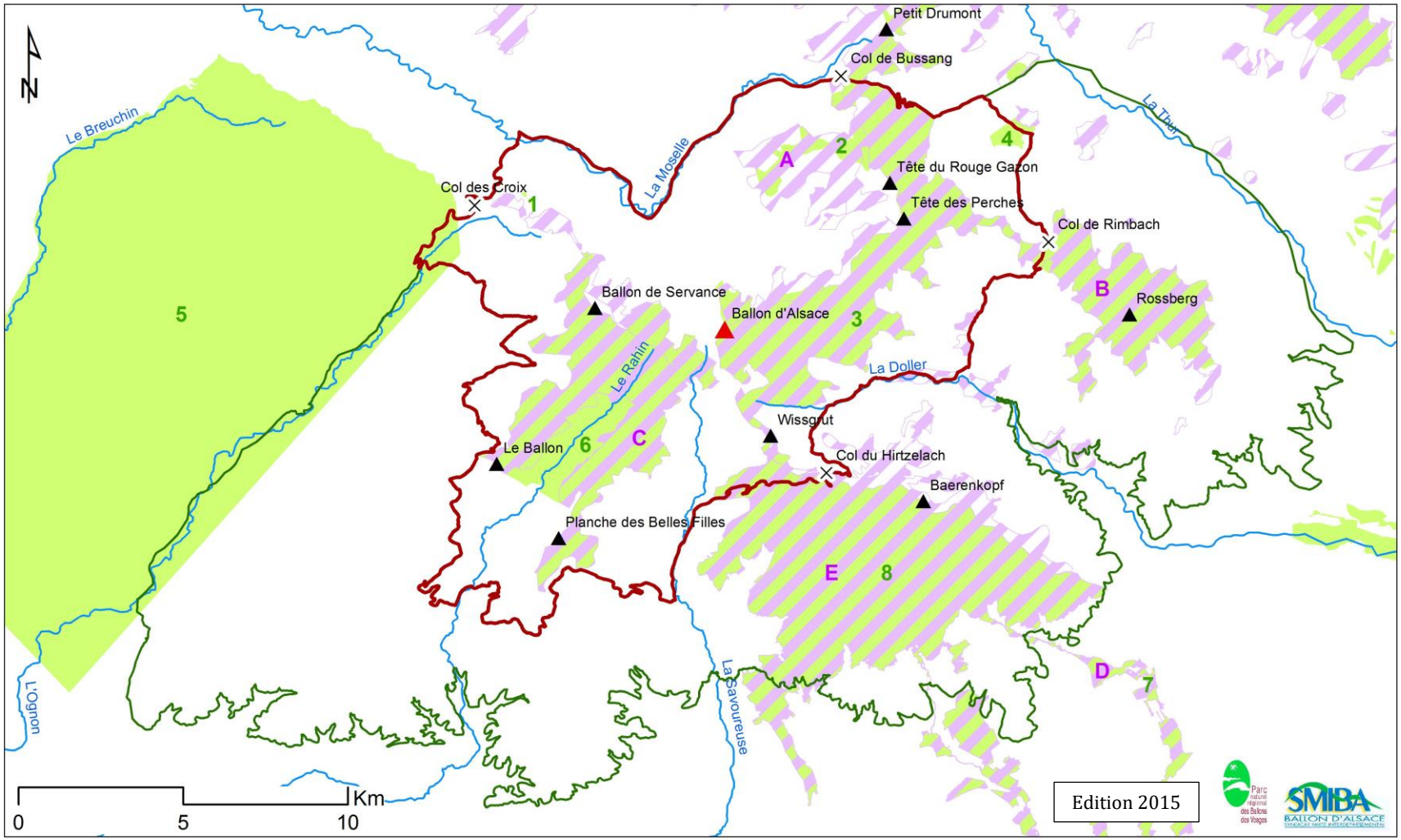

Périmètre d'étude Massif du Ballon d'Alsace
Périmètre restreint
Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux)
Zones Spéciales de Conservation (directive Habitat)

ZPS :

Massif vosgien (A)
Hautes-Vosges, Haut-Rhin (B)
Réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté (C)
Étangs et vallées du Territoire de Belfort (D)
Piémont Vosgien (E)

ZSC :

Mines de Mairelles, de Château Lambert, réseau Jean Antoine, secteur le Thillot (1)
Massif de Saint Maurice et Bussang (2)
Vosges du sud (3)
Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises (4)
Plateaux des Mille Etangs (5)
Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance (6)
Étangs et Vallées du Territoire de Belfort (7)
Forêts et ruisseaux du Piémont Vosgien dans le Territoire de Belfort (8)

ANNEXE 3

Projet Opération Grand Site Ballon d'Alsace

Périmètre d'étude : potentiel écologique - Inventaires

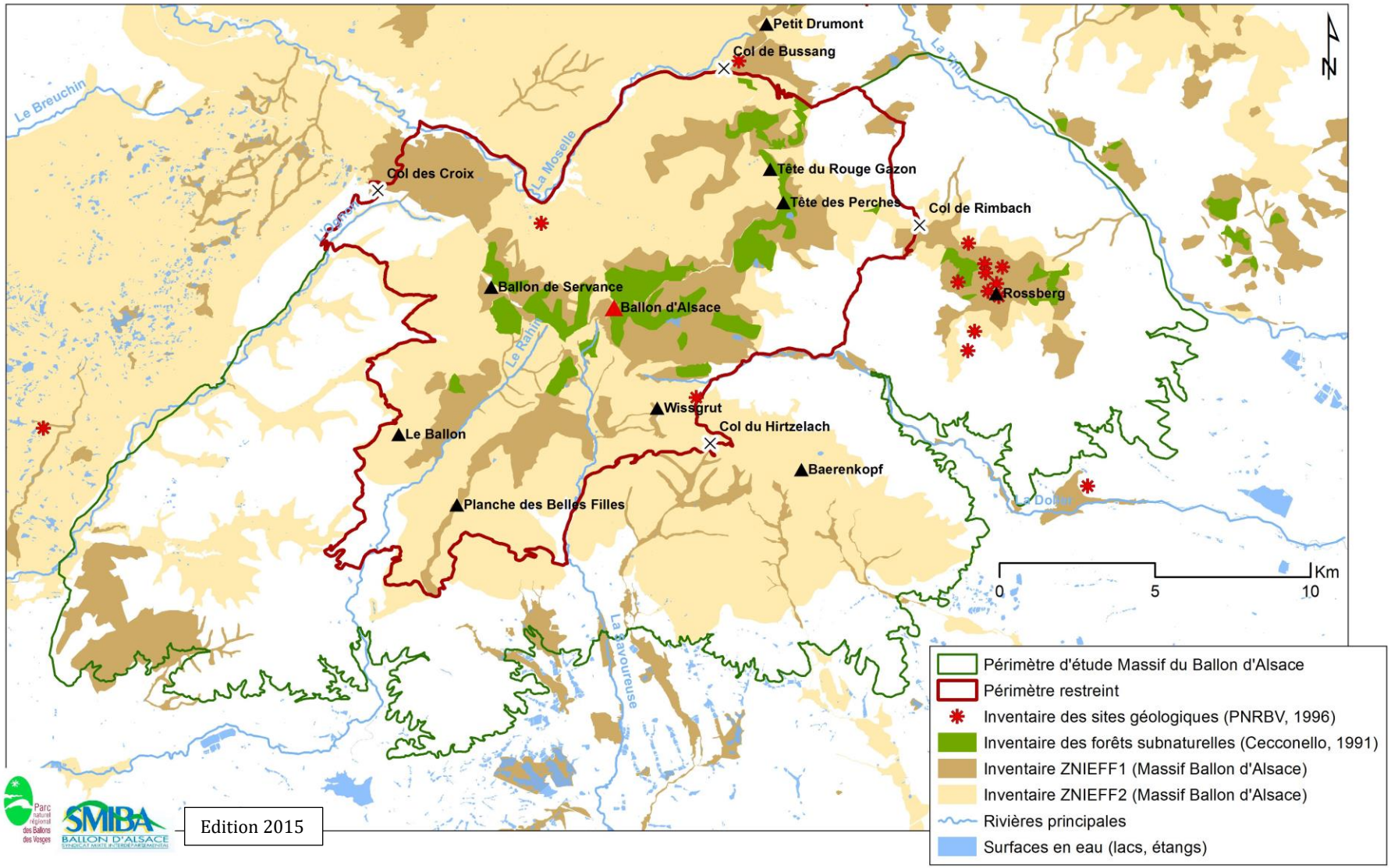

Edition 2015

ANNEXE 4 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE OGS BALLON D'ALSACE

Parc naturel régional des Ballons des Vosges Syndicat Mixte Intercommunal du Ballon d'Alsace			
Etat	Préfet Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine		
	Préfet Région Bourgogne Franche-Comté		
	Préfet 68		
	Préfet 70		
	Préfet 88		
	Préfet 90		
	Sous-Préfet Lure		
	Sous-Préfet Thann-Guebwiller		
	Sous-Préfet St-Dié des Vosges		
	Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges		
	DREAL Alsace Champagne Ardenne Lorraine		
	DREAL Bourgogne Franche-Comté		
	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bourgogne-		
	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Alsace-Champagne-Ardenne-		
	DDT 68		
	DDT 70		
	DDT 88		
	DDT 90		
	ONF		
	UDAP 68		
	UDAP 70		
	UDAP 88		
	UDAP 90		
Agences d'urbanisme	Agence Départementale Aménagement Urbanisme Haut-Rhin		
	Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort		
	CAUE Haute-Saône		
	CAUE Vosges		
Régions	Conseil Régional Alsace Champagne Ardenne Lorraine		
	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté		
Départements	Conseil Départemental 68		
	Conseil Départemental 70		
	Conseil Départemental 88		
	Conseil Départemental 90		
Communautés de Communes	Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin		
	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		
	Communauté de communes les Vosges du Sud		
	Communauté de communes Rahin et Chérimont		
	Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon (future Mille étangs)		
	Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges		
Communes			
Département 68	Département 70	Département 88	Département 90
Sewen	Haut-du-Them Château-Lambert	Bussang	Auxelles-Haut
Dolleren	Miellin	Saint-Maurice-sur-Moselle	Giromagny
Oberbruck	Belfahy	Fresse-sur-Moselle	Lepuix-Gy
Rimbach-prés-Masevaux	Plancher-les-Mines	Le Thillot	Riervescemont
Mollau	Plancher-Bas		
Storckensohn	Servance		
Urbès	Fresse		

ANNEXE 5 : DIAGRAMME DES ETAPES DE LA DEMARCHE GRAND SITE AU BALLON D'ALSACE

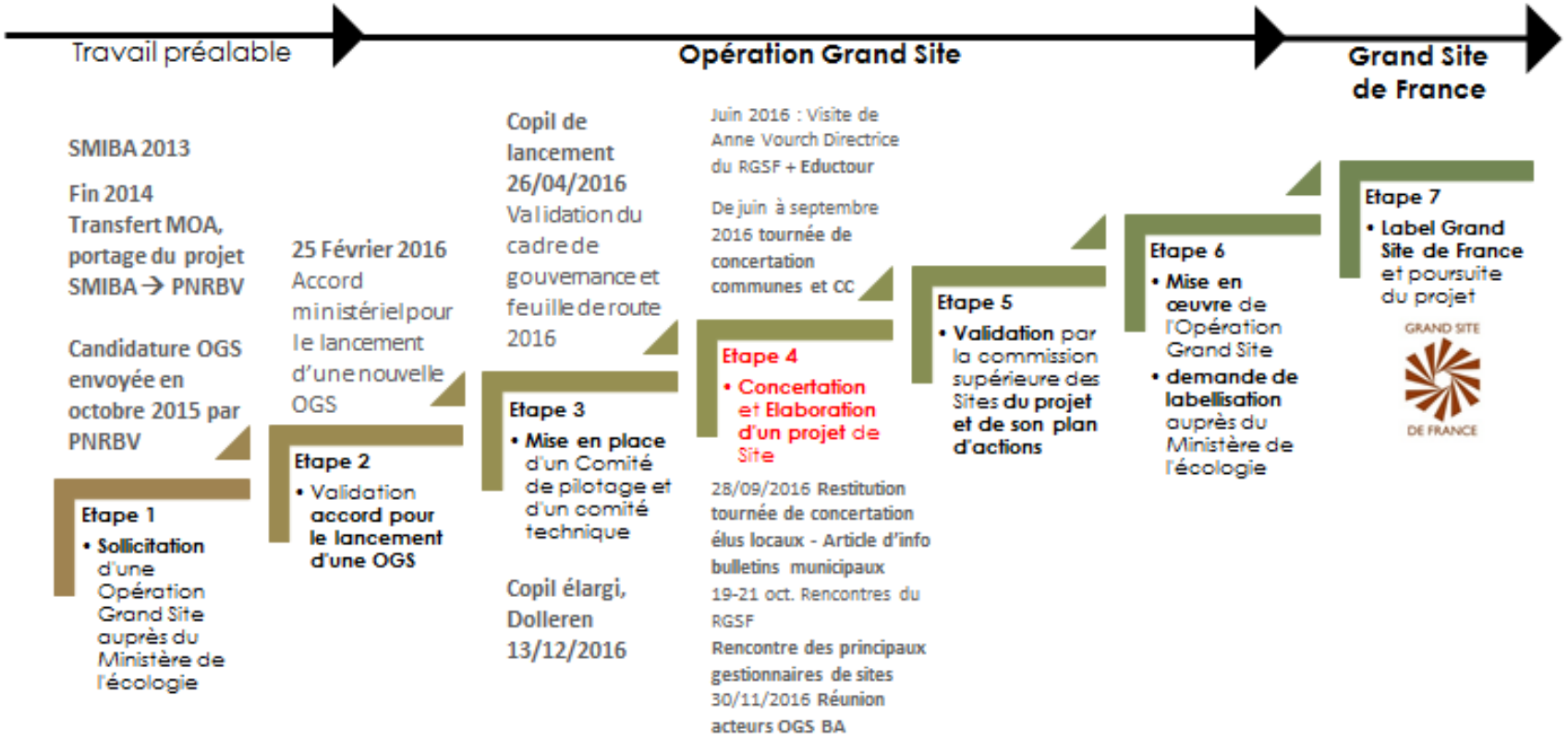

ANNEXE 6 : **FEUILLE DE ROUTE OGS Ballon d'Alsace**
Année 2017

Suite COPIL du 13/12/2016 à Dolleren

24 janvier et 7 février 2017 à Giromagny	Mise en place des groupes de travail o Ateliers participatifs sur "l'esprit des lieux" = **définir collectivement l'identité du territoire, ses valeurs, établir un diagnostic partagé** et **définir les grandes orientations du projet,** c'est-à-dire définir ce qu'est le Ballon d'Alsace et ce que l'on veut pour ce territoire. • Que représente le Ballon d'Alsace pour les habitants ? • En quoi le Ballon d'Alsace est unique ? • Pourquoi on y tient ? • …
Janvier 2017	Faire le point sur les **études complémentaires** à mener pour le lancement de l'appel d'offre *Mise à jour des études et données existantes/prises en compte des attentes exprimées par les élus* o **Forêt/paysage => Diagnostic pour la réalisation d'un « guide de gestion sylvicole »** o La gestion des forêts publiques/privées o La place de la forêt dans le paysage o Partage entre ONF, Centre Régional de la Propriété Forestière, DREAL, PNRBV o **Fréquentation gestion des flux =>** Donner des **préconisations** en adéquation avec les exigences écologiques et paysagères connues. • Trois sites au cœur du périmètre d'étude particulièrement fréquentés Ballon d'Alsace - Planches des Belles-Filles – Rouge Gazon : comment interagissent-ils ? quels sont les conflits d'usage ? Quelles relations sommets vallées ? • Données **quantitatives et qualitatives** • Mieux cerner les **attentes des usagers** • Mettre en évidence **les accès au site, son fonctionnement et la répartition des flux** • Evaluer et améliorer la capacité d'accueil
A partir de février 2017	Groupes de travail pour préparer des actions concrètes. **Réalisations concrètes** autour d'un **projet commun** pour **impulser la dynamique** o Manifestation itinérante • Proposer la découverte du massif du Ballon d'Alsace • Sensibiliser aux richesses patrimoniales • Montrer l'esprit Grand Site autour d'un événement festif collectif • Groupe de travail : Accompagnateurs en montagne, gestionnaires des 3 sites (SMIBA, Planche des Belles-Filles et Rouge-Gazon) o Communication et Document unique de communication du Ballon d'Alsace • Donner plus de lisibilité • Simplifier la communication • Groupe de travail : Office de Tourisme, Agence départementale de tourisme, gestionnaires des 3 sites (SMIBA, Planche des Belles-Filles et Rouge-Gazon)

	Pour ces deux thématiques un premier **travail en groupe restreint** est envisagé, pour approfondir la proposition technique. Les financements restent à mobiliser. D'autres groupes de travail thématiques émergeront des premiers ateliers participatifs sur l'esprit des lieux et traiteront des thématiques identifiées en 2016 par les élus.
Printemps 2017	**Lancement des études complémentaires** Réunion de lancement en comité technique avec le Bureau d'Etudes (PNRBV, DREAL, ONF, CRPF…)
Dates à définir	Consulter les Départements et Régions concernés par le projet Grand site. Organiser une rencontre par structure avec un élu et un technicien : • Région Grand Est • Région BFC • Département 68 • Département 70 • Département 88 • Département 90 Un premier contact avec nos interlocuteurs techniques est envisagé pour demander l'élu référent du projet avant d'organiser chacune des rencontres.
Fin juin/juillet	**- Réunion d'information** (conseil participatif = acteurs socio-économiques) **restituer/partager travail de chacun des groupes** et **restitution intermédiaire des études complémentaires** **-** COPIL (la Communauté de communes du Rahin et Chérimont avec l'Ecoparc de la filature de Ronchamp se porte candidate pour accueillir le COPIL)
Eté ou automne	Manifestation itinérante (sous réserve de mobilisation de moyens financiers)
Tout au long de l'année	Recenser les projets structurants sur le territoire du Grand Site et accompagner les porteurs de projet Rencontre avec des représentants des Communautés de Communes + entretiens avec Régions et Départements
	Suivi des études complémentaires
	Construction d'un plan d'actions partagé
	Echange(s) à organiser avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le Réseau Grands Sites de France pour informer sur l'avancement du projet

ANNEXE 7 : LISTE DES FONDS CARTOGRAPHIQUES A DISPOSITION

Scan 25, Scan 50 et Scan 100
BD ortho, BD topo, BD carto, BD alti, BD parcellaire, BD OCS
Limites administratives
Limites outils de protection

Ponctuellement, quelques données touristiques et de loisirs permettant de localiser des points d'intérêts (GR, particularités paysagères, musées…). Globalement, il s'agit des données répertoriées sur les cartes « Sites d'intérêt touristique » et « Tourisme : éléments structurants », en pages suivantes.

ANNEXE 7 a)

Sites d'intérêt touristique

Edition 2015

Projet Opération Grand Site
Ballon d'Alsace

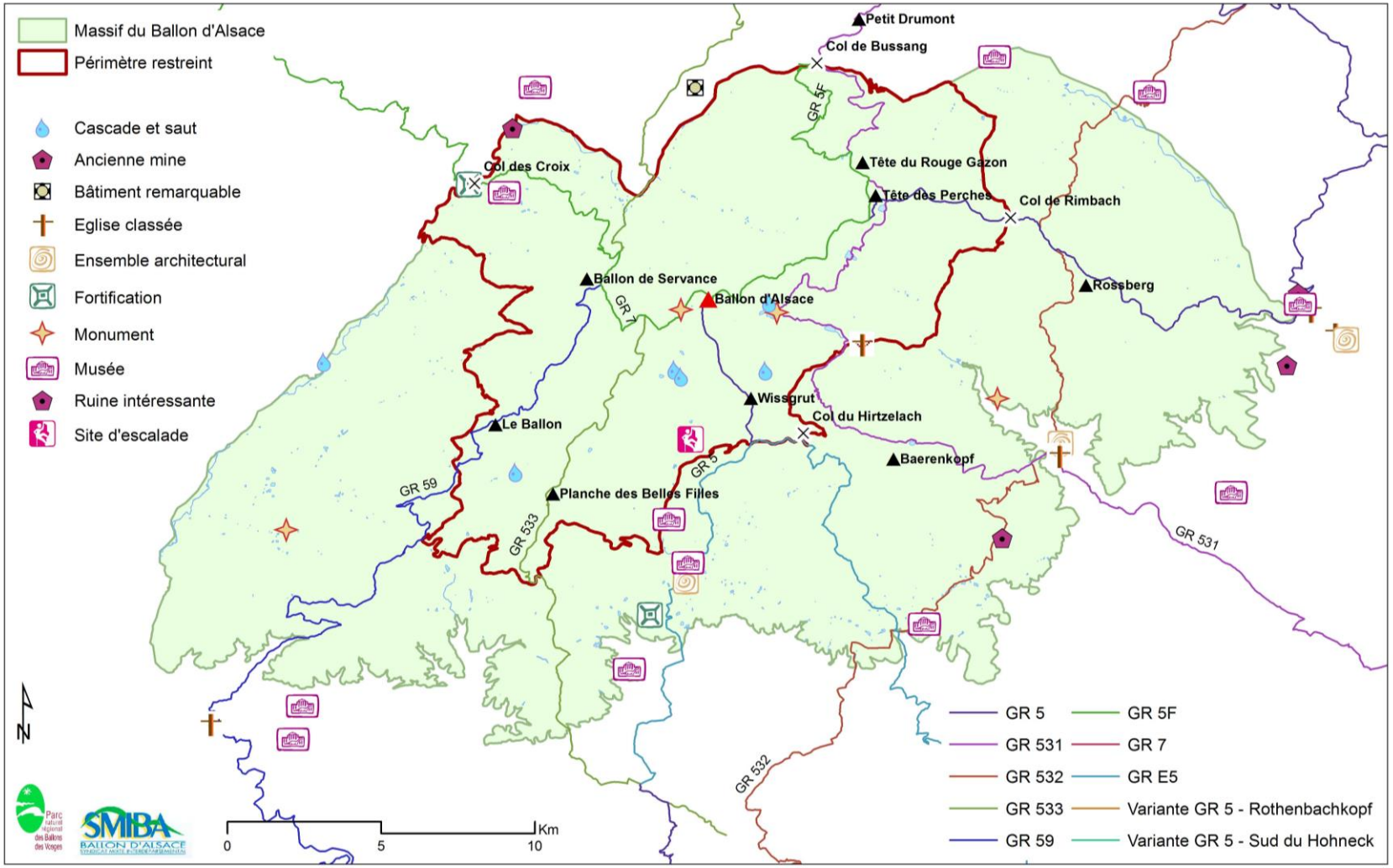

ANNEXE 7 b)

Tourisme : éléments structurants

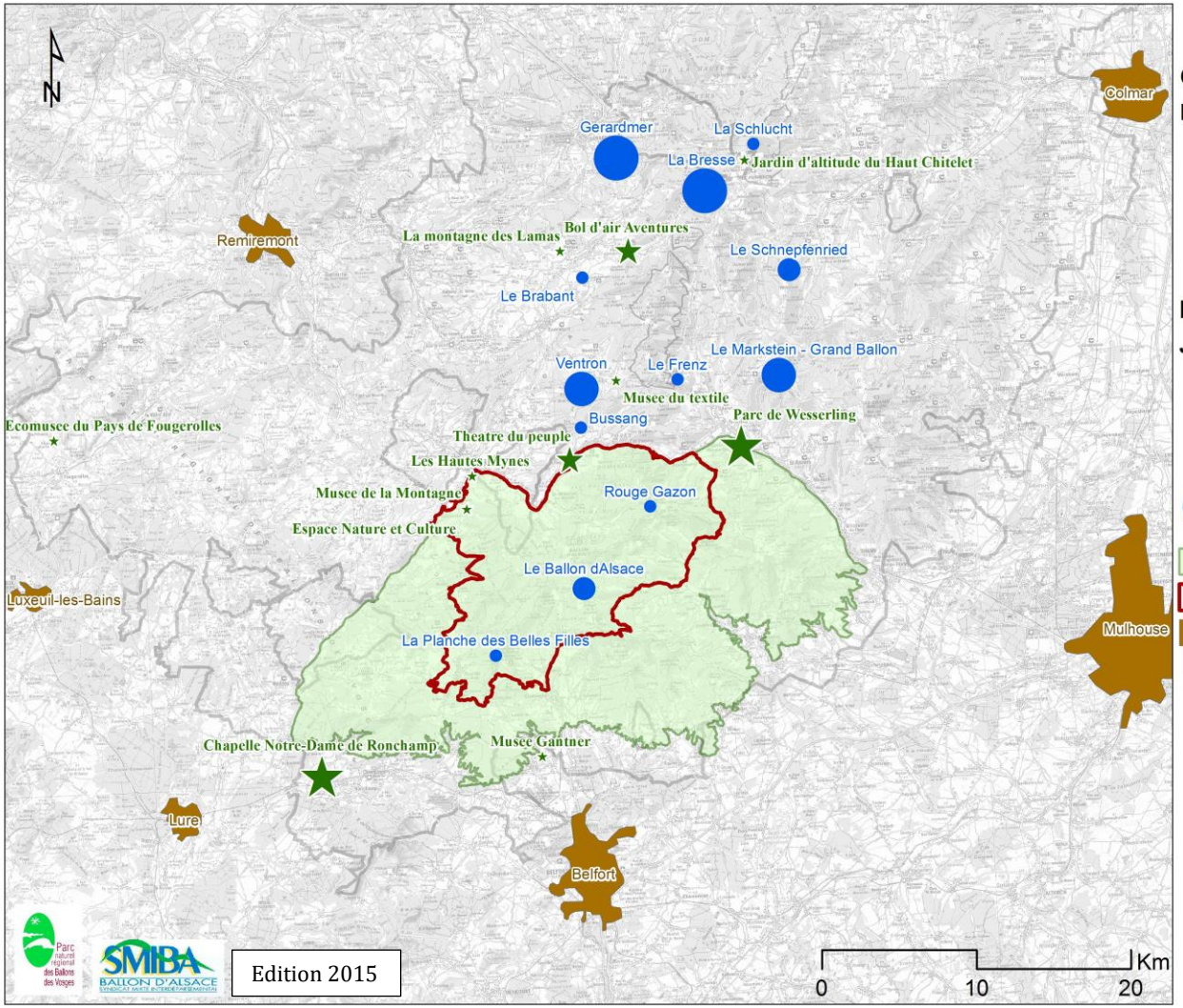

Projet Opération Grand Site
Ballon d'Alsace

Grands pôles touristiques

Nbre d'entrées sites payants(2011)

- 5077 - 20000
- 20001 - 50000
- 50001 - 94689

Fréquentation stations de ski

Journées skieurs

- 693 - 20000
- 20001 - 50000
- 50001- 150000
- 150001 - 363843

- Massif du Ballon d'Alsace
- Périmètre restreint
- Villes Portes

Sources : Chiffres du tourisme,
Massif des Vosges, Christophe Lerouge